

APRÈS LE VOTE



Le dépouillement se tiendra le :

SAMEDI 16 OCTOBRE

à partir de 11 h



ATTENTION

Ne sont pas comptés :

- Les enveloppes sans bulletin
- Les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe
- Les bulletins contenant un nombre de candidats supérieur ou inférieur à deux
- Les bulletins portant des inscriptions

**L'annonce des résultats sera
faite par Monsieur le Maire,
M. LE ROUX**

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : 16 ÉLUS

- 8 élues filles
- 8 élus garçons

DATES À RETENIR

Dépôt des candidatures :

jusqu'au 24 septembre 2021

Réunions d'information :

Mercredi 15 Septembre 2021

à 18 h

Affichage des programmes à la mairie et sur le site municipal :

Du 1^{er} au 14 Octobre 2021

Elections :

Les 15 et 16 Octobre 2021

Dépouillement et annonce des résultats à partir de
11h le samedi

Mise en place du conseil :

Samedi 23 Octobre 2021



02 98 39 57 22



BANNALEC
BANALEG



Guide des élections 2021-2023



LE MOT DU MAIRE

Le Conseil Municipal des Jeunes est un lieu de débat et de formation à la citoyenneté. Il permet surtout la mise en œuvre de vos propositions dans de nombreux domaines : environnement, éducation, sport, culture, ... Engagez-vous pour proposer des projets pour votre commune.



Christophe LE ROUX

Maire de Bannalec

LE CMJ, C'EST QUOI ?

- Il permet aux jeunes de proposer leurs idées et de s'exprimer
- Il permet d'instaurer un dialogue entre les jeunes et les élus du Conseil Municipal
- Il permet de vivre une éducation civique active et concrète

" Donner des responsabilités aux enfants et aux jeunes, ce n'est pas amoindrir la responsabilité des adultes, au contraire, c'est l'augmenter encore..."

POINT INFO

- Tu peux te présenter en tant que candidat si tu habites sur Bannalec et que tu es en CM1, en CM2 ou en 6ème.
- Tu es électeur si tu es en CM1, en CM2 ou en 6ème et que tu habites sur Bannalec.

SI TU ES ÉLU, TU L'ES POUR 2 ANS

COMMENT ÊTRE CANDIDAT(E) ?

- En remplissant la fiche de candidature à récupérer en mairie.
- En faisant signer l'autorisation parentale à tes parents.

Dossier de candidature remis à la mairie
Impérativement avant le 24 septembre 2021

DÉROULEMENT DU VOTE

Une pièce d'identité ou le livret de famille est nécessaire pour voter.

Le jour du vote :

1. Tu prends 2 bulletins de vote et une enveloppe.
2. Tu te rends seul dans l'isoloir et tu choisis le nom de ton candidat et de ta candidate.
3. Tu mets les 2 bulletins choisis dans l'enveloppe.
4. Tu te rends à la table de vote et tu présentes ta carte d'identité ou ton livret de famille.
5. Tu mets ton enveloppe dans l'urne.
6. Un assesseur te fait signer le cahier d'émargement.

Les électeurs votent pour une fille et un garçon.

